



# PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne-Franche-Comté

Affaire suivie par : Bruno Rambourg  
Service Biodiversité Eau Patrimoine  
Département Territoires, Sites et Paysages  
Tel : 07 64 02 45 50  
Courriel : bruno.rambourg@developpement-durable.gouv.fr

**Note de synthèse**  
de la participation du public au titre de  
l'article L.123-19-1 du code de l'environnement

**OBJET :** *Synthèse de la participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Grotte de Gravelle 2020-2029*

Le plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) de la Grotte de Gravelle située dans le département du Jura sur le territoire de la commune de Macornay a été révisé pour la période 2020-2029.

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, une participation du public a été organisée sur ce projet d'arrêté préfectoral.

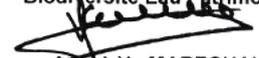
Du 1<sup>er</sup> au 22 février 2021 inclus, le public a eu la possibilité de prendre connaissance et de faire connaître ses observations sur :

- le plan de gestion 2020-2029 rédigé par les gestionnaires de la réserve naturelle ;
- l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bourgogne-Franche-Comté du 15 octobre 2020 ;
- le projet d'arrêté préfectoral d'approbation.

Cette consultation n'a fait l'objet d'aucune observation.

Annabèle MARECHAL

Adjointe au chef de service  
Biodiversité Eau Patrimoine



Annabèle MARECHAL